

FOURGONS AMÉNAGÉS

Fiches techniques

Version septembre 2025



CH 09/2025 AVIS SUR LA DISPONIBILITÉ DES COMPOSANTS INDIVIDUELS Nous nous réservons le droit d'adapter l'équipement et les options du véhicule en cas de pénurie de matériel en concertation avec votre partenaire commercial.

BÜBSTNER

DISCOVER THE BETTER

Ce qui fait notre force. Et plus encore.

Design

À bord d'un véhicule Bürstner, design rime toujours avec fonctionnalité. Qu'il s'agisse d'un modèle compact, d'un camping-car profilé ou d'un fourgon aménagé, notre promesse reste la même : des lignes élégantes et des matériaux de qualité, pour une expérience de voyage réinventée.

Qualité

Dans nos usines en Allemagne et en France, nous mettons tout notre savoir-faire au service de la qualité, au juste prix. Une exigence qui se ressent voyage après voyage à bord de nos fourgons et camping-cars profilés.

Innovation

Depuis des décennies, Bürstner incarne l'innovation en matière de véhicule de loisirs grâce à des intérieurs ergonomiques et des solutions d'aménagement ingénieuses, comme le lit de pavillon. Chaque jour, nous inventons vos vacances de demain.

Tradition

Deux nations, une même passion. Forts de plus de 60 années d'expérience, nous perpétons notre savoir-faire dans la construction de camping-cars, caravanes et fourgons aménagés en France et en Allemagne.

Conseil

Nos concessionnaires vous accompagnent dans le choix de votre véhicule. Camping-car ou fourgon aménagé : laissez-vous guider par notre configurateur pour trouver le modèle qui vous correspond.

Réseau de distribution

Partout en France, nos distributeurs sont à votre écoute pour vous faire découvrir et essayer nos modèles. Plongez dans l'univers Bürstner, au plus près de chez vous !

FOURGONS AMÉNAGÉS

Sommaire

B66 600 C	4
-----------------	---

B66 600 C



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Modèle	600 C
Prix Public TTC rendu concession	61 400,-
Longueur hors-tout (env. cm)	599
Largeur hors-tout (env. cm)	205
Hauteur hors-tout (env. cm)	265 ¹⁾
Hauteur intérieure (env. cm)	190
Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)*	3500
Masse du véhicule en état de marche (kg) (+/-5%)*	2885 (2741 jusqu'à 3029)*
Poids défini par le constructeur pour les équipements en option (kg) (charge utile)*	273
Masse tractable maximale techniquement admissible (kg)	2500
Poids roulant total autorisé (env. kg)	6000
Empattement (env. mm)	4035
Nombre de sièges autorisés (conducteur inclus)*	4
Nombre de couchages de série / max.	2 - 5 ○
Dimensions lit d'appoint dînette (env. cm)	180x80 ○
Dimensions lit arrière (env. cm)	197x157-149
Dimensions couchage du lit toit relevable (env. cm)	209x143 ○
Réfrigérateur (litres), compartiment congélation (litres)	84 (6)
Réservoir eau propre (litres)	91
Réservoir eau propre durant la conduite (litres)	20
Réservoir eaux usées	90
Coffre à gaz pour	2x11kg



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids

réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

B66 600 C



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Modèle	600 C
Motorisation	
Fiat Ducato Multijet 3 - 2.2l - 140 ch - Euro 6e - boîte automatique	●
Châssis Fiat	
ABS (système antiblocage des roues)	●
Alternateur renforcé 200 A	●
Capteurs de pression	●
ESP avec ASR et Hill Holder	●
Feux antibrouillard avant	●
Feux de jour	●
Fix and Go Kit (à la place de la roue de secours)	●
Jantes aluminium 16" Bi-Color	●
Peinture extérieure - Gris Lanzarote	●
Pneus 4 saisons	●
Régulateur de vitesse Cruise Control	●
Réservoir diesel 60 litres	●
Start & Stop	●
Traction Plus	●
Volant en cuir	●
Cabine Fiat	
Airbag conducteur et passager	●
Climatisation manuelle en cabine	●
Habillage des sièges cabine assorti à la cellule	●
Porte-gobelets	●
Rétroviseurs électriques et dégivrants	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids

réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

B66 600 C



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

Modèle	600 C
Siège conducteur réglable en hauteur	●
Siège passager réglable en hauteur	●
Sièges cabine pivotants	●
Stores plissés occultants cabine	●
Tableau de bord Techno (application aluminium)	●
Équipement extérieur	
Baie arrière gauche (store inclus)	●
Baies à encadrement	●
Baies à encadrement sur portes arrières	●
Graphisme exclusif B66	●
Lanterneau 50 x 70 cm	●
Lanterneau 40x40 espace nuit ²⁾	●
Lanterneau salle de bain ²⁾	●
Marchepied électrique, 700 mm	●
Moustiquaire de porte coulissante	●
Store extérieur anthracite - 3,75m	●
Habitation	
Fixations Isofix	●
Lit double arrière transversal avec sommiers à lattes amovibles	●
Marchepied intégré pour lit arrière	●
Matelas en mousse confort multi-zones	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids

réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

B66 600 C



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

Modèle	600 C
Mobilier B66	●
Sellerie cuir B66 crème	●
Table avec extension pivotante	●
Zone de rangement arrière avec oeilletons d'arrimage	●
Cuisine	
Cuisine avec plaque de cuisson deux feux, évier et plaque de protection en verre	●
Rail de cuisine multifonctions	●
Réfrigérateur à compression 84 litres (+6 litres compartiment congélation)	●
Sanitaires	
Lavabo fixe et douche intégrée	●
Réservoir eaux usées 90 l	●
WC Cassette	●
Installation électrique	
Alternateur avec fonction booster 25A	●
Batterie cellule 95 Ah	●
Eclairage extérieur	●
Prises 12 V / 230 V	●
Prises USB	●
Spots de lecture dans l'espace de vie et dans l'espace couchage	●
Éclairage LED	●
Chauffage - climatisation / Installation gaz	
Coffre à gaz pour 2 x 11 kg	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids

réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

B66 600 C



● Équipement de série ○ Équipement en option — Non disponible ▲ n.c. au moment de la publication

Modèle	600 C
Combiné chauffage / chauffe-eau Combi 4	●
Programmateurs digital CP Plus	●
Audio - Media	
Commandes radio au volant	●
Pré-installation radio DAB et antenne dans le retroviseur extérieur	●
Station multimédia avec caméra de recul	●



*INFO

En ce qui concerne la masse en ordre de marche indiquée, il s'agit d'une valeur standard définie dans la procédure de réception par type. En raison des tolérances de fabrication, la masse en ordre de marche réellement pesée peut diverger de la valeur indiquée ci-dessus. Des écarts pouvant atteindre jusqu'à $\pm 5\%$ de la masse en ordre de marche sont autorisés par la loi et possibles. La marge admissible en kilogrammes est indiquée entre parenthèses après la masse en ordre de marche. Dans le cas des Poids défini par le constructeur pour les équipements en option, il s'agit d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en option installé en usine. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner est aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Le poids

réel de votre véhicule départ usine peut uniquement être déterminé par une pesée à la fin de la chaîne. Si la pesée devait exceptionnellement révéler que, malgré la limitation de l'équipement en option, la capacité de charge supplémentaire réelle est inférieure à la capacité de charge minimale du fait d'un écart de poids admissible vers le haut, nous procéderons alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option. La masse en charge maximale techniquement admissible du véhicule ainsi que la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu n'ont pas le droit d'être dépassées. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids et pour la configuration du véhicule au point Mentions légales. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

Accessoires B66 600 C

● Équipement de série ○ Équipement en option □ Équipement en option disponible dans un pack — Non disponible △ n.c. au moment de la publication

Description	Tarif CHF ^{a)}	600 C	Poids supplémentaire
Équipement extérieur			
Toit relevable - couleur carrosserie ³⁾	6 090,-	○	146
Habitation			
Dînette transformable en couchage additionnel	420,-	○	16
Sellerie cuir B66 - chocolate		○	0
Sellerie cuir B66 - stone		○	0



* INFO

L'installation en usine de l'équipement en option accroît la masse réelle du véhicule et diminue la capacité de charge. Le poids en surplus indiqué pour les paquets et l'équipement en option fait apparaître le poids en surplus par rapport à l'équipement standard du modèle en question ou de l'implantation. Le poids total de l'équipement choisi en option ne doit pas dépasser la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option indiquée dans les aperçus des modèles. Il s'agit ici d'une valeur calculée déterminée pour chaque type et chaque implantation, par laquelle Bürstner définit le poids maximal disponible pour l'équipement en

option installé en usine. Vous trouverez des informations et explications détaillées sur le thème du poids au point Mentions légales. Dans le cas d'une surcharge, la masse définie par le fabricant pour l'équipement en option augmente. Cette augmentation résulte de la capacité de charge plus élevée due au châssis alternatif. Le propre poids plus élevé du châssis alternatif et notamment le poids pour, le cas échéant, des variantes de moteurs plus lourds contraignantes (180 CV par ex.) doivent être déduits. Vous trouverez une présentation détaillée de toutes les dépendances techniques obligatoires dans les explications des notes en bas de page.

AVIS JURIDIQUES SUR LES INFORMATIONS RELATIVES AUX POIDS

Les indications et les contrôles de poids pour les camping-cars sont réglés dans tous les pays de l'UE de manière standardisée dans le règlement d'exécution de l'UE n° 2021/535 (jusqu'à juin 2022 : règlement d'exécution de l'UE n° 1230/2012). Nous avons regroupé pour vous et vous expliquons les principaux termes et les spécifications légales qui découlent de ce règlement. Nos revendeurs et le configurateur Bürstner sur notre site Internet constituent une aide complémentaire pour la configuration de votre véhicule.

1. Masse maximale techniquement admissible

La masse maximale techniquement admissible (ou encore : masse maximale techniquement admissible à l'état chargé) du véhicule (par ex. 3 500 kg) est une spécification de masse définie par le fabricant que le véhicule ne doit pas dépasser. Vous trouverez des informations sur la masse maximale techniquement admissible du modèle que vous avez choisi dans les caractéristiques techniques. Si, au cours de son fonctionnement pratique, le véhicule dépasse la masse maximale techniquement admissible, ceci représente une infraction au règlement passible d'une amende.

2. Masse en ordre de marche

En termes simples, il s'agit de la masse en état de marche du véhicule de base avec l'équipement standard plus un poids forfaitaire de 75 kg pour le conducteur fixé par la loi. Elle comprend principalement les éléments suivants :

- le poids à vide du véhicule, avec sa carrosserie, y compris le plein des consommables comme les graisses, les huiles et les liquides réfrigérants ;
- l'équipement standard, c'est-à-dire tous les objets d'équipements qui sont normalement contenus dans l'étendue de la livraison montés en usine ;
- le réservoir d'eau fraîche intégralement rempli en état de marche (remplissage conforme aux indications du fabricant ; 20 litres) et une bouteille de gaz en alu remplie de gaz à 100 % et pesant 16 kg ;
- le réservoir à carburant rempli à 90 %, avec le carburant ;
- le conducteur, dont le poids – indépendamment du poids réel – est fixé à un forfait de 75 kg selon le droit en vigueur dans les pays de l'UE.

Vous trouverez des informations sur la masse en ordre de marche pour chaque modèle dans nos documents de vente. Il est important de savoir que, en ce qui concerne la valeur indiquée dans les documents de vente pour la masse en ordre de marche, il s'agit d'une valeur standard déterminée dans le cadre d'une procédure de réception par type et contrôlée par les autorités. Il est légalement autorisé et possible que la masse en ordre de marche du véhicule qui vous a été livré diverge de la valeur nominale indiquée dans les documents de vente. La tolérance admissible s'élève à $\pm 5\%$. Ainsi, le législateur UE tient compte du fait que certaines fluctuations se produisent pour la masse en ordre de marche, en raison des fluctuations de poids pour les pièces en sous-traitance ainsi qu'en raison du processus et des intempéries.

Ces divergences de poids peuvent être constatées à l'appui d'un exemple de calcul :

- Masse en ordre de marche selon les documents de vente : 2 850 kg
- Tolérance légalement admissible de $\pm 5\%$: 142,50 kg
- Marge légalement admissible de la masse en ordre de marche : 2 707,50 kg à 2 992,50 kg

La marge concrète des divergences de poids admissibles de chaque modèle se trouve dans les caractéristiques techniques. Bürstner déploie de gros efforts pour réduire à un minimum incompressible les fluctuations de poids du point de vue de la production. Les écarts aux extrémités supérieure et inférieure de la marge sont donc très rares ; cependant, d'un point de vue technique, ils ne peuvent pas être totalement exclus malgré toutes les optimisations. Le poids réel du véhicule ainsi que le respect de la tolérance admissible sont donc contrôlés par Bürstner par pesée de chaque véhicule à la fin de la chaîne.

3. Masse des passagers

La masse des passagers s'élève pour chaque siège prévu par le fabricant à un forfait de 75 kg, indépendamment du poids réel des passagers. La masse du conducteur est déjà comprise dans la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et n'est donc pas à nouveau calculée. Dans le cas d'un camping-car avec quatre sièges autorisés, la masse des passagers s'élève ainsi à $3 \times 75 \text{ kg} = 225 \text{ kg}$.

4. Équipement en option et masse réelle

L'équipement en option (aussi : équipement additionnel) comprend, selon la définition juridique, toutes les pièces d'équipement optionnelles non contenues dans l'équipement standard, lesquelles sont montées sur le véhicule sous la responsabilité du fabricant – c'est-à-dire départ usine – et qui peuvent être commandées par le client (par ex. store-banne, support pour vélo ou moto, installation satellite, installation solaire, four, etc.). Vous trouverez des informations sur les poids individuels ou par paquet de l'équipement en option pouvant être commandé dans nos documents de vente. À ce titre, les autres accessoires installés en usine après la livraison du véhicule par le revendeur ou par vous personnellement ne font pas partie de l'équipement en option.

La masse du véhicule en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2) et la masse de l'équipement en option monté en usine sur un véhicule concret sont désignées ensemble comme masse réelle. Vous trouverez l'indication correspondante pour votre véhicule après le transfert sous le chiffre 13.2 du certificat de conformité (Certificate of Conformity, CoC). Veuillez noter que cette indication est également une valeur standardisée. Étant donné que pour la masse en ordre de marche – en tant qu'élément de la masse réelle – une tolérance légalement autorisée de $\pm 5\%$ est valable (voir n° 2), la masse réelle peut aussi varier par rapport à la valeur nominale indiquée.

5. Capacité de charge et capacité de charge minimale

Le montage d'un équipement en option est également soumis à des limites techniques et juridiques : il n'est possible de commander et de monter en usine que l'équipement en option qui offre encore suffisamment de poids libre pour les bagages et les autres accessoires (capacité de charge), sans que la masse en charge maximale techniquement admissible soit dépassée. La capacité de charge résulte de la déduction de la masse en ordre de marche (valeur nominale selon les documents de vente, voir ci-dessus n° 2), la masse de l'équipement en option (voir ci-dessus n° 4) et de la masse des passagers (voir ci-dessus n° 3) de la masse en charge maximale techniquement admissible (voir ci-dessus n° 1). La réglementation européenne prévoit pour les camping-cars une capacité de charge minimale fixe, qui doit au moins être disponible pour les bagages ou les autres accessoires non montés en usine. Cette capacité de charge minimale se calcule de la manière suivante :

Capacité de charge minimale en kg $\geq 10 * (n + L)$

Ce qui suit étant applicable : « n » = nombre maximal de passagers plus le conducteur et « L » = longueur totale du véhicule en mètres.

Dans le cas d'un camping-car d'une longueur de 6 m avec 4 sièges autorisés, la capacité de charge minimale s'élève donc par ex. à $10 \text{ kg} * (4 + 6) = 100 \text{ kg}$.

Afin que la capacité de charge minimale reste préservée, il existe pour chaque modèle de véhicule une combinaison maximale d'équipements pouvant être commandés en option. Dans l'exemple ci-dessus, avec une capacité de charge minimale de 100 kg, la masse en charge de l'équipement en option pour un véhicule avec quatre sièges autorisés et une masse en ordre de marche de 2 850 kg par ex. devrait s'élever au maximum à 325 kg :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

– 2 850 kg masse en ordre de marche

– 3*75 kg masse des passagers

– 100 kg capacité de charge minimale

= 325 kg masse maximale autorisée de l'équipement en option

Il est important de savoir que ce calcul part de la valeur standard fixée dans la procédure de réception par type pour la masse en ordre de marche, sans prendre en considération les écarts de poids admissibles pour la masse en ordre de marche (voir ci-dessus n° 2). Si la valeur maximale admissible pour l'équipement en option de (dans l'exemple) 325 kg est presque ou complètement épuisée, il se peut donc que, lors d'un écart de poids vers le haut, la capacité de charge minimale de 100 kg soit certes garantie du point de vue calcul en appliquant la valeur standard de la masse en ordre de marche, mais que, en réalité, il n'existe aucune possibilité de chargement additionnel correspondante. Voici également un exemple de calcul pour un véhicule équipé de quatre sièges, dont la masse en ordre de marche réellement pesée est supérieure de 2 % à la valeur nominale :

3 500 kg masse en charge maximale techniquement admissible

– 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

– 3*75 kg masse des passagers

– 325 kg équipement en option (valeur maximale autorisée)

= 43 kg possibilité de chargement additionnel réelle (< masse nominale de la capacité de charge de 100 kg)

Pour éviter ce genre de situation, Bürstner réduit encore, selon les modèles, le poids maximal autorisé de l'équipement total pouvant être commandé en option. La limitation de l'équipement en option a pour but de garantir que la capacité de charge minimale, c'est-à-dire la masse libre prescrite par la loi pour les bagages et les accessoires installés ultérieurement sur les véhicules livrés par Bürstner, soit aussi réellement disponible pour la charge supplémentaire. Étant donné que le poids d'un véhicule concret peut uniquement être déterminé lors de la pesée à la fin de la bande, il peut arriver, dans des cas très rares, que malgré cette limitation de l'équipement en option, la capacité de charge minimale à la fin de la bande ne soit pas garantie. Afin de garantir la capacité de charge minimale y compris dans ces cas, Bürstner procédera alors, avant la livraison du véhicule, à un contrôle conjointement avec votre partenaire et vous-même, pour savoir si nous devons par ex. surcharger le véhicule, réduire le nombre de sièges ou retirer l'équipement en option.

6. Répercussions des tolérances de la masse en ordre de marche sur la capacité de charge minimale

Indépendamment de la capacité de charge minimale, vous devez aussi prendre en considération le fait que des fluctuations inévitables dues à la production de la masse en ordre de marche – vers le haut comme vers le bas – ont des répercussions en miroir sur la possibilité de chargement additionnel restante :

si vous commandez notre exemple de véhicule (voir ci-dessus n° 3.) par ex. avec un équipement en option d'un poids total de 150 kg, il en résulte une capacité de charge calculée de 275 kg sur la base de la valeur standard pour la masse en ordre de marche. La possibilité de chargement additionnel réellement disponible peut diverger de cette valeur en raison des tolérances et être plus ou moins élevée. Si la masse en ordre de marche de votre véhicule est environ de 2 % supérieure (admissible) à celle indiquée dans les documents de vente, la possibilité de chargement additionnel passe de 275 kg à 218 kg:

3 500 kg masse maximale techniquement admissible

– 2 907 kg masse en ordre de marche réellement pesée (+ 2 % par rapport à la valeur indiquée de 2 850 kg)

– 3*75 kg masse des passagers

– 150 kg équipement en option commandé pour le véhicule concret

= 218 kg possibilité de chargement additionnel réelle

Pour être sûr que la capacité de charge calculée soit réellement donnée, calculez à titre préventif les tolérances autorisées et possibles pour la masse en ordre de marche lors de la configuration de votre véhicule.

Nous recommandons par ailleurs de peser le camping-car chargé avant de prendre la route sur une bascule non automatique et de déterminer, en respectant le poids individuel des passagers, si la masse maximale techniquement admissible et la masse maximale techniquement admissible sur l'essieu sont respectées.

NOTES

¹ La hauteur hors-tout du véhicule peut varier selon les équipements (ex. toit relevable, antenne satellite, etc...).

² Impossible avec toit relevable.

³ Compatible uniquement avec le toit relevable.

* Vous retrouverez plus d'informations sur les poids dans les "Informations Utiles"

INFORMATIONS UTILES

Toute modification apportée à l'équipement monté usine de votre véhicule peut vous mettre en non-conformité avec la loi.

- Merci de respecter la réglementation en vigueur pour assurer une conduite responsable et sûre de votre véhicule
- Assurez-vous de posséder le permis de conduire nécessaire pour conduire votre fourgon aménagé.
- Merci de respecter obligatoirement la masse maximale en charge techniquement admissible de votre véhicule.
- Veuillez noter que si vous modifiez (montez / diminuez) le poids total techniquement admissible, la charge de la remorque peut également changer.
- Respectez la charge de chaque essieu et assurez-vous de la bonne répartition de la charge par rapport à l'essieu et sa capacité de charge.
- Le montage d'équipement sur le toit (ex: antenne satellite...) peut entraîner une augmentation de la hauteur hors-tout du véhicule.
- Selon le modèle choisi, des restrictions quant aux possibilités de montage d'accessoires sur le toit peuvent être appliquées.
- Les caractéristiques techniques contenues dans ce document sont celles disponibles au moment de l'impression. Malgré un contrôle approfondi, nous ne sommes pas responsables d'éventuelles erreurs d'impression. Le constructeur se réserve le droit d'émettre des modifications techniques, de construction ou d'équipement.
- Nous nous réservons le droit de modifier des pièces, des coloris ou de moduler les livraisons d'accessoires à tout moment, et sans l'annoncer publiquement, sans porter atteinte aux caractéristiques essentielles des modèles décrits et représentés par des

illustrations, si nous jugeons ces modifications indispensables au perfectionnement de nos produits, à l'amélioration de leur conception pour des raisons d'ordre technique ou commercial.

- Avant toute transaction, merci de vous informer auprès de votre concessionnaire Bürstner des éventuelles modifications ayant pu être opérées sur le produit entre la date de signature du contrat de vente et celle de l'impression du présent document.
- Tous les prix d'équipement indiqués sont ceux pratiqués dans le cadre d'un montage des accessoires en usine au moment du passage en chaîne du véhicule.
- Montage ultérieur de tête d'attelage, porte moto ou suspension uniquement possible avec accord écrit du constructeur.
- En cas de montage d'équipement(s) supplémentaire(s), le poids à vide du fourgon aménagé augmente et par conséquent entraîne une diminution de la charge utile.
- Pour toute option montée hors chaîne de montage, les frais réels seront facturés (pièces et main d'oeuvre).
- Les caractéristiques et dimensions mentionnées dans ce document sont indicatives.
- Merci de noter qu'en fonction du véhicule, certaines combinaisons d'accessoires de toit ne sont pas possibles.
- Nous ne sommes pas responsables des modifications pouvant être apportées par nos fournisseurs, ni des erreurs typographiques survenues lors de l'édition des documents.
- Toute reproduction de texte ou de document, même partielle, est interdite.

CH - Prix recommandés, sans engagement, basés sur les tarifs valables pour la France métropolitaine. Les prix dans d'autres pays peuvent différer en raison de la devise, de la TVA, des taxes et des droits d'importation propres à chaque pays. Par conséquent, veuillez contacter votre concessionnaire agréé pour connaître les prix en vigueur dans votre pays.



BÜRSTNER

Bürstner GmbH & Co. KG
Weststrasse 33
D-77694 Kehl
www.buerstner.com

faq.buerstner.com